

FORMULAIRE DE DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

AMF Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS Tel : 01 53 45 62 77/48 Fax : 01 53 45 62 68
--

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et de l'article 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient sur leur site Internet et transmettent à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital de la société s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au I de l'article L. 233-8 du code de commerce.

• **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- Nom et Prénom : GERARD Sébastien
- Tel : 01.73.05.02.98.....
- Email : sebastien.gerard@uptevia.com

• **Société déclarante :**

- Dénomination sociale : CREDIT AGRICOLE SA
- Adresse du siège social : 12 Place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE Cedex
- Marché Réglementé (Eurolist) :
☒ Compartiment A ☐ Compartiment B ☐ Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 3 057 902 345

Nombre total de droits de vote de la société déclarante 3 057 902 345.....
(comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- Origine de la variation : Augmentation de capital réservée aux salariés
- Date à laquelle cette variation a été constatée : 27 août 2026.....

Lors de la précédente déclaration en date du 18 novembre 2025

- le nombre total d'actions était égal à 3 025 902 350
- le nombre total de droits de vote était égal à 3 025 902 350

• **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

(cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses)

- ☒ OUI (si oui, l'extrait des statuts disponible sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/chiffres-cles-credit-agricole-s.a>)
- ☐ NON

Fait à Courbevoie le 14 septembre 2026

Signature :

(Nom, prénom et qualité)

Sébastien GERARD

Suivi du Capital

Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs de l'AMF